

SOMMAIRE

I – LE MOT DU MAIRE II – VIE COMMUNALE • 1) Etat civil page 3 • 2) Vœux du maire page 4 • 3) Commémoration du 15 août pages 5 - 6 • 4) Commémoration du 11 novembre pages 7 - 8 • 5) Colis de nos aînés page 9 • 6) Ecole page 10 • 7) Sacs jaunes page 11 III – TRAVAUX • 1) Eclairage public page 12 • 2) Contractualisation avec le département page 12 • 3) Achat terrain page 13 • 4) Voirie page 13 • 5) Gestion forestière pages 14 - 15 • 6) Vente terrains page 16 IV - REGLEMENTATIONS ET TARIFICATIONS • 1) Tarifs communaux 2023 pages 17 – 18 • 3) Redevance incitative Ordures Ménagères pages 18 – 21 • 3) Plan de sobriété énergétique pages 22 - 23 IX – ASSOCIATIONS • 1) Amicale du Puy de la Tourte page 24 • 2) Foyer Rural pages 25 - 26

LE MOT DU MAIRE

Nous voilà en 2023

L'hiver est là!

L'année s'est ouverte sur de grandes incertitudes : la Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation, le défi climatique, les questions énergétiques ...

Nous traversons une époque complexe : les équilibres que nous avons connus, semblent menacés.

Au 1^{er} Janvier, le tri sélectif s'est ouvert à tous les emballages plastiques en attendant l'obligation de traiter à part les bio déchets.

Le Conseil Municipal doit être attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 avec les augmentations annoncées en matière de fonctionnement.

Je m'étendrai pas davantage, les différents sujets sont développés à l'intérieur de ce bulletin par les participants à sa rédaction que je remercie. Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 à toutes et à tous.

Bonne lecture.

Jean-François Lafon

<u>Horaires de la mairie :</u>

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00 et 13H00 – 17H00

Jeudi : 9H00 – 12H00

Permanence des élus samedi : 10H00 -

12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38 Mail : soudeilles@mairie19.fr

Numéros d'urgence :

SAMU: 15 POLICE: 17

POMPIERS: 18

Appel d'urgence européen: 112



II – VIE COMMUNALE

1. Etat civil



Décès:

10/08/22 : DONADIEU Jean 23/08/22 : TEUF Marie Thérèse 26/08/22 : VEILHAN François

L'équipe municipale présente toutes ses condoléances aux familles.

Mariage:

24/08/22: BOURREAU Marion et APPRIOU

Sébastien

Félicitations aux époux!







Comme chaque année, le 15 août, une délégation composée des élus locaux, des organisations d'anciens combattants et de la population locale, a rendu hommage aux résistants tombés au champ d'honneur, aux fusillés et déportés par les Allemands au cours de la Seconde Guerre mondiale. Une première gerbe a été déposée devant la stèle rendant honneur au Commandant Lanot.



Le second hommage, s'est déroulé devant la stèle du « Camp des Juifs ». M. Lopez nous a narré l'émouvante histoire de son grand-père, ancien interné du camp des travailleurs de Soudeilles. Celui-ci à tenu a remercier Paul et Mouny Estrade pour le travail effectué au travers de leur livre « Le camp des Juifs oubliés», qui a permis de redonner vie au site. Il nous a rappelé aussi, combien il est important d'avoir un endroit de mémoire. Il nous a également fait part de l'attachement que sa famille porte à l'égard de notre village et de notre département.

Nous tenons à cette occasion à remercier M. Lopez et sa famille, pour le généreux don fait à notre commune; don qui contribue à l'entretien de ce lieu, afin de ne pas oublier.



Un dernier hommage a été rendu à la stèle des fusillés, au carrefour de la D1089. Stèle qui commémore l'assassinat de quatre jeunes gens de Darnetz : Henri Ballet, André Coudert, Raoul Linnot et Paul Coissac. Les participants se sont ensuite réunis autour du verre de l'amitié devant la salle des fêtes de Darnets.







Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

MESSAGE de l'UFAC du 11 novembre 2022

Nous célébrons, aujourd'hui, le 104° anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, Armistice victorieux pour la France et ses Alliés après quatre années de combats meurtriers face à l'Allemagne et aux Empires centraux.

Il n'est pas une ville, pas un village de France, qui ne garde, gravé dans la pierre d'un Monument aux Morts, le souvenir de ceux qui sacrifièrent leur vie pour la Patrie et la Liberté.

Ce 11 Novembre 1918, la FRANCE déplorait :

- 1 400 000 morts
- 740 000 invalides
- 3 000 000 de blessés
- des centaines de milliers de veuves et d'orphelins

N'oublions pas ce lourd bilan, ni le courage héroïque des soldats de ce conflit, appelé, à juste titre, la "Grande Guerre". Rendons hommage aux combattants de tous grades, français et alliés, qui ont fait preuve, dans tous les secteurs du Front, d'un courage exemplaire méritant la reconnaissance de la Nation. Beaucoup d'entre eux sont "Morts pour la France".

En cette journée de recueillement, ayons une pensée également pour nos soldats tués ou blessés, ces derniers mois, en Opérations extérieures et inclinons-nous devant la douleur de leurs familles.

Depuis février dernier un conflit majeur se déroule sur notre continent et des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout avec le risque qu'ils dégénèrent ou s'étendent.

Dans cette situation stratégique périlleuse, le travail de mémoire a toute son importance afin d'éviter un retour des erreurs du passé pouvant entraîner les mêmes conséquences désastreuses.

Ainsi, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) fidèle au souvenir de toutes celles et tous ceux victimes de toutes les guerres, invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix.

Vive la République!

Vive la France I

oOo

le 04.10.2022

5. Colis de nos aînés

Comme chaque fin d'année, un colis généreux, composé de bons produits du terroir a été remis à chacun de nos ainés.

Les bénéficiaires ont pu retirer leur cadeau à la mairie.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation et une nouvelle fois, une très belle année 2023.



Colis offert aux dames



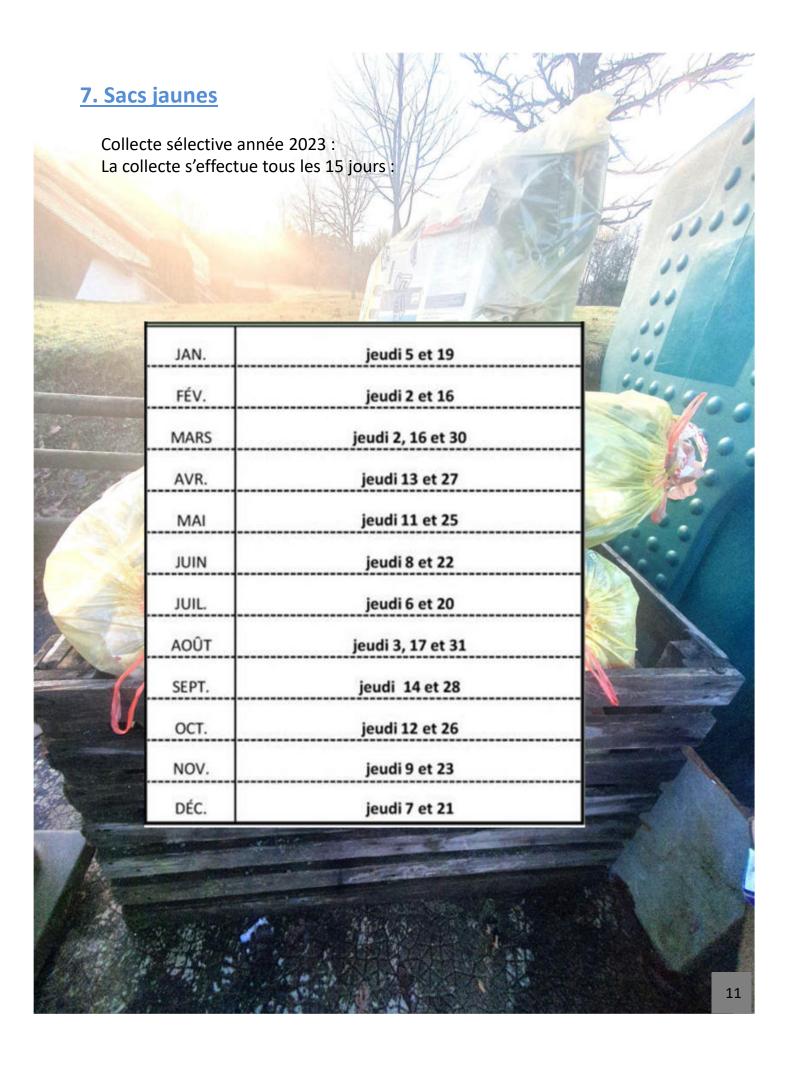
Colis offert aux messieurs

Les aînés

Les aînés sont si précieux
Et aussi généreux
Ils rendent la vie plus belle
Comme un éclat de lumière dans le ciel
Ils pensent aux autres pour les conseiller
De leur sagesse illimitée
Ils nous donnent le plaisir
De rire et découvrir
Nous sommes tellement chanceux
D'avoir des aînés merveilleux.
Roméo

6. Ecole





III - TRAVAUX

1. Eclairage public



L'estimation de la seconde tranche des travaux s'élève à 24 090€ HT.

Le coût des travaux sera financé à hauteur de 50% par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Les 50% restants seront à la charge de la mairie.

Un surplus de 564€ HT sera facturé par ENEDIS pour les différents branchements.

2. Contractualisation avec le département

er.						
Maitre d'ouvrage	Catégorie de projet	Libellé complémentaire	Montant HT du projet	Aide proposée CD	Année	Priorité
SOUDEILLES	Cantine scolaire	Travaux d'aménagement de la cantine (regroupement	100 000 €	40 000 €	2 023	
SOUDEILLES	Cantine scolaire	Travaux d'aménagement de la cantine (regroupement	200 000 €	40 000 €	2 024	
OUDEILLES	Cimetière	Travaux d'extension du cimetière	50 000 €	12 500 €	2 025	
OUDFILLES	Local technique communal	Travaux local technique communal	75 000 €	15 000 €	2 023	
OUDEILLES	Projet touristique	Etude de faisabilité projet touristique	20 000 €	4 000 €	2 023	
OUDEILLES	Pistes forestières	Travaux d'aménagements pistes forestières - Objectif touristique	20 000 €	4 000 €	2 024	
otal SOUDEILLES			465 000 €	115 500 €		

Suite à l'augmentation du coût des matériaux, l'Etat a révisé à la hausse le montant de ses plafonds d'aides aux financements.

Dans le cadre des investissements ordonnancés par la mairie, les différents projets ont été soumis au Département afin d'obtenir des subventions.

Les demandes de financement concernant les travaux de l'église et de voirie ont été supprimées.

3. Achat terrain



La signature du compromis en vue de l'achat de terrains communaux a été réalisée le 09 décembre. L'acte définitif sera signé au plus tard mi-février.

Les terrains pourront accueillir plusieurs projets comme la création d'un bâtiment pour un maraîcher, la création d'une cantine scolaire, qui pourra être éventuellement mutualisée avec la préparation de repas, la création d'un projet touristique de logements atypiques. Les études de financements et d'accompagnements de faisabilité sont actuellement en cours.

4. Voirie



La subvention pour la réalisation de la voirie a été finalement accordée par l'état, une DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), à hauteur de 35%.

L'estimation initiale de la réfection s'élève à 41219€ HT, soit un montant attribué de 14426€ HT.

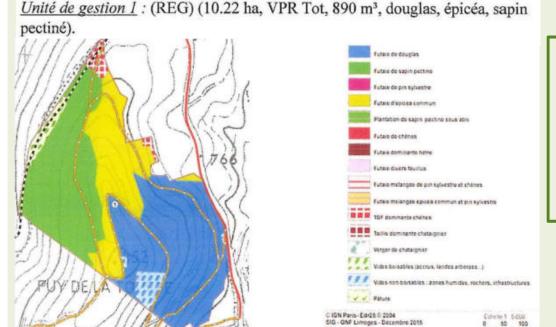
Cette enveloppe budgétaire est valide pour une période d'un an. Elle devrait donc nous permettre d'entreprendre les travaux, dans la continuité de 2021, c'est-à-dire la VC 27, des lieux -dits de La Besse et de La Terotte, avant l'été.

Le département a également alloué à la commune une subvention de 10000€.



L'aménagement forestier des forêts sectionales et communales de Soudeilles sur la période 2016-2035 a connu différents retards. En effet, 12 unités de gestion pour une surface de 39,09ha auraient dû faire l'objet d'une visite préalable de terrain et potentiellement de coupes et travaux. Un premier rapport a enfin été établi, puis analysé, et validé, par une visite de terrain des élus le 24 septembre. Ces 12 unités de gestion sont regroupées en quatre principales grandes unités, situées respectivement au Puy de la Tourte, au Mas Pied et Bonneval, à Lachenal et au Monjanel. Elles présentent un volume d'exploitation estimé à 3200m³.

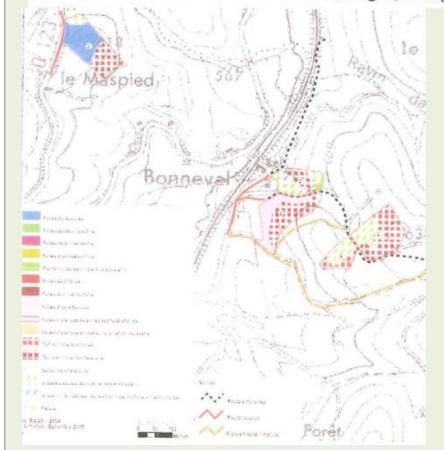
Unité de gestion 1 – Puy de la Tourte



- * Eclaircie
- * Prélèvements faibles sur l'ensemble des parcelles avec entretien de pistes et une réflexion sur un panneautage explicatif, risque d'incendie

Unité de gestion 2 - Le Mas Pied - Bonneval

Unité de gestion 2 : (4,81 ha, VPR Tot, 244 m³, douglas, châtaignier, chêne, hêtre...).



Le Mas Pied:

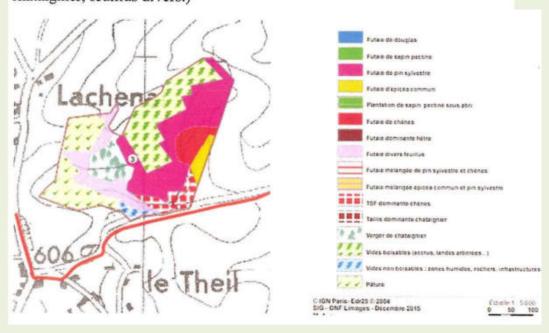
- * Valorisation sélective des châtaigniers en piquets
- * Exploitation des bouleaux
- * Favoriser les chênes et les douglas

Bonneval:

- * Prélever les différents châtaigniers et cépées de noisetiers, hêtres et chênes, pour valorisation en bois de trituration
- * Conserver les bois bien conformés pour garder le plus de couvert forestier possible

Unité de gestion 3 - Le Theil

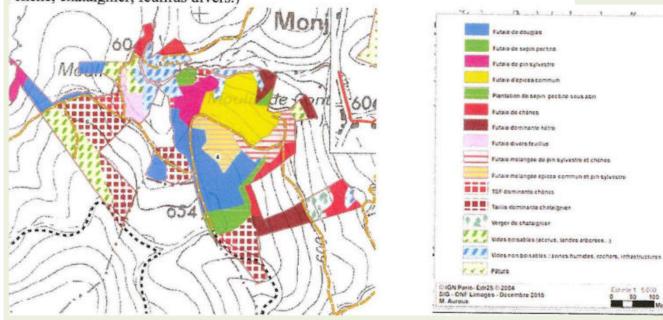
<u>Unité de gestion 3</u>: (6,46 ha, VPR Tot, 313 m³, pin sylvestre, épicéa, chêne, châtaignier, feuillus divers.)



*Valoriser l'ancien verger de châtaigniers *Eclaircie dans les épicéas avec coupe sélective

Unité de gestion 4

<u>Unité de gestion 4</u>: (13.21 ha, VPR Tot, 130 m³, pin sylvestre, douglas, sapin pectiné chêne, châtaignier, feuillus divers.)



*Réalisation d'une coupe jardinatoire sur l'ensemble des parcelles, excepté pour la partie pure en épicéa commun

6. Vente terrains



Un propriétaire de Bonneval, a soumis à la mairie, le désir d'acheter des terrains communaux limitrophes aux siens. Après délibération, et étant donné que ces propriétés ne présentent aucune valeur ajoutée à la commune, le Conseil Municipal a accédé à cette requête, après accord des propriétaires voisins. Les terrains seront donc cédés au prix du marché actuel.

IV - REGLEMENTATION ET TARIFICATION

1. Tarifs communaux 2023



Taux imposition:

Malgré la nécessité pour la commune de trouver des financements afin de maintenir les services publics, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts fonciers. Une surévaluation des taux de 7 à 10% est d'ores et déjà prévu par le gouvernement pour 2023.

Foncier bâti 5,16%, foncier non bâti 75,11%.



Cantine:

Les tarifs des repas restent inchangés :

- Enfants 2,85€
- Adultes 3,55€



Salle des fêtes :

Les tarifs sont maintenus pour 2023 :

- Gratuité pour les associations
- Habitants de la commune 60€
- Personnes extérieures à la commune 200€
- Caution 300€
- Caution ménage 150€
- Consommation électrique 0,20 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF.

Pour rappel, la sous-location est interdite.



Eau et assainissement :

En ce qui l'eau, le prix du m³ devant être égal à 40% du prix de l'abonnement sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, par foyer et par an. Les tarifs ont en conséquence, été augmentés pour 2023 :

- Abonnement 64€
- Consommation particuliers 0,85€/m³
- Agriculteurs 0,48€/m³

Assainissement:

- Abonnement 64€
- Consommation 0,90 €/m³ auquel s'ajoute 0,24€/ m³ de redevance de collecte.



<u>Gîtes - loyers :</u>

Les tarifs des gîtes à la semaine ont subi une augmentation de 10€.

	Semaine juillet - août	Mois	Semaine	Week-end
4 personnes	340 €	340€	130€	70 €
5 personnes	370 €	370€	150€	80 €
7 personnes	450€	450€	180€	90 €

Les loyers des logements communaux seront réévalués de 4,5% pour ceux dont les charges de chauffage sont comprises dans la location, et de 2% pour les autres.

2. Redevance incitative Ordures Ménagères

En France, il existe deux principaux modes de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers :

- <u>la TEOM</u> (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : cette taxe est payée par les propriétaires redevables de la taxe foncière.
- <u>la REOM (Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères)</u> : cette taxe est calculée à partir de plusieurs critères.

Sur notre Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, le montant diffère en fonction de la fréquence de ramassage et de la composition du foyer.

Redevance incitative : définition

La redevance incitative est un mode de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers qui repose sur **le volume** des déchets traités.

Plus le volume de déchets augmente, plus la taxe augmente. Donc inversement, plus le volume des déchets diminue, plus la taxe diminue.

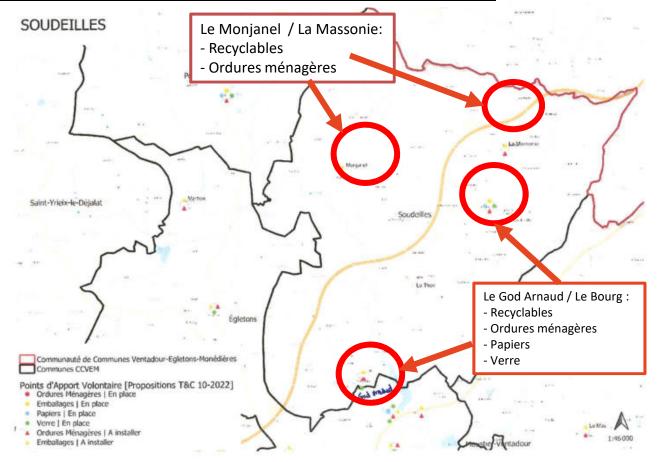
Attention : c'est le volume de déchets qui est pris en compte, et non le poids de ces déchets.

La mise en place de ce type de contribution sur notre Communauté de Communes est en cours de réalisation avec une application effective sur le changement de collecte des déchets en 2024 et une nouvelle facturation en 2025 (2024 étant une année à blanc).

La première étape consiste a positionner sur le territoire de la commune les points de pré-collecte des différents types de déchets :

- Papiers
- Verre
- Recyclable (équivalent des sacs jaunes actuels)
- Ordures ménagères (sacs noirs)

Proposition de la commune en fonction des demandes du bureau d'études :



L'installation des points de collecte est soumise également aux contraintes suivantes:

- Environ 90 habitants par points
- Surface disponible 10m2 pour un petit emplacement
- Surface disponible de 80m2 pour un emplacement complet
- Situé sur un lieu de passage
- Absence câbles électriques, téléphoniques
- Zone d'arrêt assez importante pour un camion de collecte
- Possibilité de se garer en sécurité pour le déposant

Gros conteneurs aériens ou semi enterrés



En attendant ce nouveau mode de collecte, les règles du tri des déchets recyclables (sacs jaunes) se sont largement élargies. C'est l'occasion de prendre de bonnes habitudes en diminuant notre volume d'ordures ménagères et ainsi nos futurs coûts de traitements.

1. Proscrire les produits jetables:
Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique...



2. Limiter les emballages : Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez aux produits vendus en vrac préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille.



3. Opter pour des produits réutilisables : Investissez dans des produits qui durent plus longtemps et réutilisables (piles rechargeables). Remplacez l'essuie-tout par des torchons, des filtres à café en papier par un filtre lavable, du papier aluminium par des récipients en verre.



4. Réduire sa consommation de papier : Diminuez les impressions, bon nombre de documents sont consultables à l'écran et archivables numériquement.

Privilégiez les services en ligne : facturations ; déclaration de revenus. Enfin, apposez un « stop pub » sur votre boîte aux lettres

5. Mieux trier : plus d'un tiers des produits vendus par les industriels en France n'est pas recyclable. Le logo Triman, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, est un repère pour savoir ce qui peut être recyclé. Malheureusement celui-ci n'est pas apposé directement sur les produits. Il faut se rendre sur le site de chaque fabricant pour le trouver.



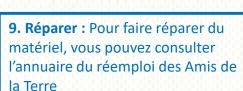


6. Composter les déchets de cuisine : Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel.



7. Réutiliser les déchets du jardin : Pensez à recycler tontes de pelouse, feuilles mortes et tailles de végétaux. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place.

8. Bien gérer les déchets à risque: Médicaments, piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, vieux clichés de radio, ampoules ... Ces déchets ne doivent absolument pas être jetés dans les ordures ménagères car ils nécessitent un traitement spécial en fin de vie.



(<u>www.produitspourlavie.org</u>) ou celui du Syctom en Île-de-France (www.recup-id.fr)







10. Donner: Meubles, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie. Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures.

mémotri

Atrier

Nouveau, tous vos emballages se trient!

©ITE⊚ Syttom19

Pour bien trier

- Pensez à bien vider vos embailages, inutile de les laver.
- Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sochets, films plastique, tubes.



Tous les emballages en papier et carton

 Briques alimentaires, cartonettes, boites, sacs en papier...













Tous les emballages en métal 👩 🧠

Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



Tous les papier's

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



Tout le Verre

le bac jaune.

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans





Dans le bac gris marron ou vert

En sac fermé: ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



Près de chez vous. une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants.

grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



syttom19.fr syttom19@syttom19.fr 05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commun





3. Plan de sobriété énergétique

Un plan de sobriété énergétique a été lancé en octobre 2022, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs face aux risques de disponibilité énergétique au cours des hivers 2023 et 2024 et atteindre une réduction de consommation d'énergie 10 d'ici La mise en œuvre de ce plan est majeure pour lisser les pics de consommation électrique et éviter les coupures dans un contexte de tension et de coûts élevés Le service EcoWatt qui informe des tensions sur le réseau électrique, est également en fonctionnement, et une application est téléchargeable (https://www.monecowatt.fr).



Éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Le prêt peut aller jusqu'à 50 000€ (nouveauté introduite par l'article 86 de la loi de finances pour 2022). Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Notez que l'éco-prêt à taux zéro est accordé sans condition de ressource.

https://www.economie.gouv.fr/partic uliers/eco-prelt-a-taux-zero-ptzrenovation-performance-energetique



Bonus financier Covoiturage

La mobilité est un des axes principaux du plan de sobriété énergétique. Dans ce cadre, à partir du 1er janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés.



MaPrimeRénov' - Sérénité et Copropriété

MaPrimeRénov' est ouverte à **l'ensemble des propriétaires**, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le louent.

- → jusqu'à 9 000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel
- → des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur
- → aides pour le changement des chaudières fioul, y compris à condensation, augmentées avec le maintien de la surprime de MaPrimeRénov' de 1 000 € jusqu'au 31 mars 2023 associé à un accompagnement complémentaire grâce aux certificats d'économies d'énergie de 1 000 € jusqu'au 30 juin 2023. Ces aides permettent à un ménage aux revenus très modestes de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 15 500 € pour une chaudière biomasse performante par exemple.

Https://www.maprimerenov.gouv.fr

Certificats d'Économies d'Energie (CEE)

Les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Engie, Total...) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie sous réserve qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement

Par exemple, avec la prime programmateur de chauffage, via le programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), l'État offre un accompagnement jusqu'à 65 euros par ménage pour l'installation d'un programmateur sur une chaudière existante. L'installation d'un programmateur permet, en moyenne, d'économiser entre 5 et 15 % de gaz.

<u>https://www.ecologique-</u> <u>solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-</u> <u>deconomies-denergie</u>



Le dispositif Coup de pouce économies d'énergie

Ce dispositif permet de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique :

- ✓ la prime Coup de pouce chauffage
- ✓ la prime Coup de pouce isolation
- ✓ la prime Coup de pouce thermostat avec régulation performante
- ✓ la prime coup de pouce rénovation globale.

Le montant des primes dépend du niveau de ressources des ménages. Elles sont versées par les entreprises signataires de la Charte « Coup de pouce économies d'énergie ». Il s'agit principalement des vendeurs d'énergie.



Les aides locales pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Au-delà des aides nationales, il existe aussi de nombreuses aides locales pour améliorer la performance énergétique de votre logement. Afin de trouver les aides proposées par votre région ou votre commune, l'Agence Nationale pour l'Information sur le logement (ANIL) met à votre disposition un outil qui recense ces aides sur l'ensemble du territoire :

https://www.anil.org/aides-locales-travaux

Et aussi:

https://agirpourlatransition.ademe.fr/

Bonus sobriété:

Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre. https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-economies-energie



V. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1. L'amicale du puy de la tourte

Voici le résumé de nos activités 2022 et les prévisions de nos activités 2023 :

Rappel des événements du 1er semestre 2022

- Assemblée Générale et galettes des rois le 13 janvier : l'assemblée générale a permis de faire le bilan de 2021, de réélire le bureau puis de planifier les activités de l'année 2022. Elles ont été principalement les suivantes :
- Après-midi récréatif en mars 2022
- Sortie spectacle à Périgueux en avril : comédie musicale (Y'a de la joie)
- **Séjour en Puisaye 23-24 juin :** visites du château médiéval de Guedelon et du pont canal de Briare sur la Loire..

Les événements du 2ème semestre 2022

- Découverte des fermes du moyen-âge en Xaintrie le 15 septembre 2022 : avec nos amis de Darnets, nous avons visité plusieurs fermes meublées du XV -ème siècle, un moulin, une chapelle. Puis nous avons déjeuné et écouté le groupe Los Godjas Del Ponti qui chante en langue d'Oc.
- La poule au gibier le 9 octobre 2022 : Nous avons organisé notre traditionnelle poule au gibier à la salle des fêtes de Soudeilles. Plus de 100 lots étaient proposés ! Gros lot de 300 euros en bon d'achat avec carton plein après la 10ème série, nombreux bons d'achats 150€, 100€,50€, 40€ et 30€, filets garnis, sorties restaurant. Il était proposé deux bourriches qui ont eu toujours un grand succès. Tous sont repartis prêts à revenir en 2023!
- Le Repas de Noël le 14 décembre 2022 au restaurant du Chatel à Combressol : C'est toujours un moment magique qui annonce les fêtes de fin d'année, qui permet aussi de se rappeler et de partager les bons moments passés durant l'année.

Les événements prévus pour l'année 2023

- L'assemblée générale le 18 janvier 2023 à 14h30 : à la salle des fêtes de Soudeilles. La Présidente de l'Amicale, Madame ESTAGER, fera le bilan de l'année 2022 et présentera en détail les nouvelles actions pour 2023.
- Après-midi récréative en mars : dégustation de crêpes, parties de belote et autres jeux ...
- Le voyage spectacle traditionnel à Rocamadour courant 1er trimestre
- Le voyage à Rochefort en juin 2023 : visite de la Corderie Royale et de la Maison du transbordeur
- La journée découverte en automne : elle sera prochainement proposée.
- La poule au gibier en octobre 2023
- Le repas de Noël en décembre 2023.

Au plaisir de nous retrouver à nouveau!

Le bureau de l'Amicale du Puy de la Tourte vous souhaite une heureuse année 2023.

2. Foyer Rural

Chères Soudeilloises, chers Soudeillois,

Tout d'abord, toute l'équipe du Foyer Rural tient à vous présenter, ainsi qu'à tous les vôtres, ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Après une longue période d'absence liée à la pandémie de la Covid les manifestations ont repris cet été avec:



ambiancé par DJ Seb. Petit, qui nous a fait l'honneur de sa visite.



*le 31 décembre : 150 personnes ont clôturé l'année avec un excellent repas préparé par Gubert Traiteur et animé par DJ Stef. L'ambiance et la fête ont été au rendez-vous . Nous avons pu danser jusqu'à 5h du matin et une trentaine de « couche tard » ont pu ensuite profiter de la soupe à l'oignon.

Le Foyer Rural a eu la joie de bénéficier en septembre du don d'un lave vaisselle professionnel offert par le Centre d'accueil de Peyrelevade. Ce lave vaisselle, d'une grande nécessité, a ensuite été cédé gracieusement à la mairie, afin de l'installer dans la salle des fêtes. Nous remercions le Centre d'Accueil pour leur générosité et la Commune pour l'installation.

Notre prochaine manifestation aura lieu le samedi 04 mars avec une soirée bœuf bourguignon sur le thème des années 80 animée par DJ Fab.

Par ces quelques lignes , je voudrais remercier toute mon équipe de bénévoles qui effectue un travail remarquable lors de chaque manifestation. BRAVO à eux tous. A très bientôt.

Annie Vinatier

